

Bureau Veritas Exploitation SAS

FORT DE FRANCE Equinox
Immeuble EQUINOXES - Bâtiment 3
12 rue des Arts et Métiers
Lotissement Dillon Stade
97200 FORT DE FRANCE France
Téléphone : 05 96 75 16 08
Mail : gabriel.montagard@fr.bureauveritas.com

A l'attention de HARTOCK CHRISTIAN

DIR ENVIRONNEMENT AMENAGEMENT
POINTE DE JAHAM
97233 SCHOELCHER

Rapport de repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant réalisation de travaux

Article R4412-97 du Code du Travail, Norme NF X 46-020 du 5 aout 2017



Date(s) du repérage : le 25/01/2019

Nom du site : SITE POINTE DE JAHAM

Immeuble bâti objet du repérage :

AM-RTV Pointe de Jaham
ROUTE DE LA POINTE DE JAHAM
97274 SCHOELCHER

Numéro d'affaire : 7249504

Référence du rapport : 7249504/S1.1.1.rev1.R

Annule et remplace : 7249504/S1.1.1.R en date du 29/10/2019

Rédigé le : 29/10/2019

Par l'opérateur de repérage : Gabriel MONTAGARD

Date de la commande : 18/01/2019

Certification de compétence : Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par Bureau Veritas Certification BUREAU VERITAS CERTIFICATION BUREAU VERITAS 5 Chemin du Jubin Bâtiment C | 69574 DARDILLY Cedex Certificat n° 8026835

	Date de début de validité	Date de fin de validité
Amiante sans mention	12/06/2018	11/06/2023
Amiante avec mention	01/07/2017	30/06/2022

Ce rapport contient **30** pages y compris les annexes et ne peut être reproduit qu'intégralement .

Signature du rédacteur :

SOMMAIRE

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION.....	3
1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre.....	3
1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage.....	3
1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage.....	3
2. CONCLUSIONS.....	4
2.1. Matériaux et produits contenant de l'amiante.....	4
2.2. Obligation d'information.....	4
3. INFORMATIONS GENERALES.....	5
3.1. Immeuble bâti objet de la mission.....	5
3.2. Intervenants.....	5
3.3. Opérateur(s) de repérage.....	5
3.4. Laboratoire(s).....	5
4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE.....	6
4.1. Textes réglementaires.....	6
4.2. Méthodologie de la mission.....	6
4.3. Limites de la mission.....	6
5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE.....	8
5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite.....	8
5.2. Conditions de visite.....	8
6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE.....	9
6.1. Résultats détaillés.....	9
7. ANNEXES.....	12
7.1. Parties d'immeuble bâti visitées.....	12
7.2. Croquis de repérage.....	13
7.3. Attestation d'assurance.....	23
7.4. Certificat de compétence.....	24
7.5. Rapports d'essais de laboratoire.....	25

1. PROGRAMMES ET PÉRIMÈTRE DE LA MISSION

1.1. Programme de travaux défini par le donneur d'ordre

Selon le(s) document(s) remis par le donneur d'ordre, le programme des travaux prévus est le suivant :

Description succincte du programme des travaux
Travaux Electrique Remise en état de la distribution électrique du transformateur EDF avec la création d'un relais adossé au transformateur jusqu'au Bâtiment L Modification des tableaux électrique des Bâtiment ABC, G, D et L

1.2. Programme de repérage défini par l'opérateur de repérage

Il est établi préalablement au repérage et définit les ouvrages ou composants de la construction et parties d'ouvrages ou de composant de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis, impactés par les travaux prévus, susceptibles d'être présents dans l'immeuble bâti.

Le présent repérage concerne uniquement les produits ou matériaux identifiés comme concernés directement ou indirectement par les travaux au vu des informations fournies par le donneur d'ordre.

Dans le cas où des produits et matériaux susceptibles de contenir de l'amiante, n'ont pas fait l'objet de recherche d'amiante car non identifiés comme concernés par les travaux prévus au vu des informations fournies préalablement au repérage, il conviendra que le donneur d'ordre fasse effectuer des investigations supplémentaires ultérieures.

Ouvrages ou composants et parties d'ouvrages ou de composants de l'annexe 1 de l'arrêté du 16/07/2019 concernés par les travaux prévus

Ouvrages ou composants de la construction	Parties d'ouvrages ou composants
Murs et cloisons maçonnés	Enduits à base de plâtre ou ciment projetés, lissés ou talochés, Enduits de ragréage, débullage, lissage
Revêtements de sol	Colles bitumineuses, Colles non bitumineuses, Sols coulés à base ciment (terrazolith, etc.), Dalles de sol
Voiries	Enrobés bitumineux des couches de voirie (juste partie bitume), asphaltes

1.3. Périmètre de repérage défini par l'opérateur de repérage

Au vu du descriptif des travaux prévus, les parties de bâtiment objets de la mission sont les suivantes :

- totalité du bâtiment

2. CONCLUSIONS

Dans le cadre de la mission objet du présent rapport, il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

2.1. Matériaux et produits contenant de l'amiante

Matériaux et produits listés en annexe A de la norme NF X 46-020 concernés par les travaux prévus			
Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment L / R+2 / Local Archives	Façade légère	Panneau collé ou vissé	fibres-ciment
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment L / R+1 / Extérieur	Façade légère	Panneau collé ou vissé	/
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment L / RDC / Local Repro L004	Mur	Enduit	/
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment L / RDC / Remise Informatique L005	Mur	Enduit	/
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment C / Rdc / Salle d'attente	Façade légère	Panneau collé ou vissé	/
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment B / Rdc / Entrée	Façade légère	Panneau collé ou vissé	Façade léger en fibres-ciment intérieur et extérieur
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment DEF / Rdc / Hall	Façade légère	Panneau collé ou vissé	Façade légère en fibres-ciment intérieur et extérieur
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment DEF / Rdc / Local D35	Façade légère	Panneau collé ou vissé	/
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment L / RDC / Extérieur	Façade légère	Panneau collé ou vissé	/

2.2. Obligation d'information

Dans tous les cas, et sans préjudice des autres dispositions réglementaires applicables, il est nécessaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

3. INFORMATIONS GENERALES

3.1. Immeuble bâti objet de la mission

Adresse: AM-RTV Pointe de Jaham
ROUTE DE LA POINTE DE JAHAM
97274 SCHOELCHER

Bâtiment	Fonction principale	Classement	Date du permis de construire ou année de construction	Année de réhabilitation ou description des modifications :
AM-RTV Pointe de Jaham	Bureaux	ERP catégorie 1 à 4	Sans informations fournies par le donneur d'ordre, la date d'obtention du permis de construire est présumée être inférieure au 1 juillet 1997	Non communiquée

Le repérage porte exclusivement sur les parties de bâtiments et les locaux dont la liste est détaillée en annexe Parties d'immeubles bâti visitées

3.2. Intervenants

Partie prenante	Société	Adresse	Coordonnées
Commanditaire du repérage	DIR ENVIRONNEMENT AMENAGEMENT CHRISTIAN HARTOCK	POINTE DE JAHAM 97233 SCHOELCHER	0696.97.38.49 christian.hartock@developpement-durable.gouv.fr
Propriétaire	DIR ENVIRONNEMENT AMENAGEMENT CHRISTIAN HARTOCK	POINTE DE JAHAM 97233 SCHOELCHER	0696.97.38.49 christian.hartock@developpement-durable.gouv.fr
Accompagnateur	DEAL HARTOCK CHRISTIAN	/	/

3.3. Opérateur(s) de repérage

Société	Nom	Organisme de certification	N° de certification*	Date d'obtention de la certification	Date de validité de la certification
Bureau Veritas Exploitation 79018467501050	Gabriel Montagard	Bureau Vertias Certification	8026835	12/06/2018	11/06/2023

3.4. Laboratoire(s)

Société	N° d'accréditation	Adresse	Coordonnées
Eurofins LEM	1-1751	20, rue du KochersbergCS 50047 67701 SAVERNE CEDEX 1France	+33 3 88 02 14 35

4. DESCRIPTION DE LA MISSION DE REPERAGE

Ce rapport est établi dans le cadre du repérage des matériaux et produits impactés par les travaux listés en annexe A de la norme NF X 46-020, en vue de la réalisation de l'évaluation initiale du risque amiante.

4.1. Textes réglementaires

Code du travail : articles : L4412-2, R4412-97

Décret n°2017-899 du 9 mai 2017 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations

Arrêté du 16/07/2019 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles bâtis

Norme NF X 46-020 du 5 août 2017 : Repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante dans les immeubles bâtis

4.2. Méthodologie de la mission

L'opérateur de repérage examine de façon exhaustive toutes les parties de bâtiment concernées et affectées par le programme des travaux.

Il identifie les ouvrages de la construction, puis inspecte les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante en se référant à l'annexe A de la norme NF X 46-020 qui constitue la base du repérage.

Le repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante comprend au minimum une inspection visuelle des ouvrages de la construction afin de rechercher et d'identifier les différents matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante.

Cette inspection peut être suivie :

- d'investigations approfondies qui peuvent être destructives, de sondages,

- de prélèvements pour déterminer par analyse, la présence effective d'amiante dans les matériaux et produits préalablement identifiés comme étant susceptibles de contenir de l'amiante.

Lorsque, dans des cas très exceptionnels, qui doivent être justifiés, certaines parties d'ouvrages ne sont pas accessibles avant que les travaux ne commencent, l'opérateur de repérage émet les réserves correspondantes et préconise les investigations complémentaires qui devront être réalisées entre les différentes étapes des travaux.

Les matériaux et produits sont identifiés, localisés, et leurs caractéristiques sont renseignées.

En fonction des informations dont il dispose (documents, marquage sur les matériaux), de sa connaissance des matériaux et produits, l'opérateur de repérage peut conclure à la présence d'amiante.

En cas de doute sur la présence d'amiante (absence d'informations documentaires, produits non identifiés), il effectue un (ou des) prélèvement(s) pour analyses sur les matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante pour conclure.

Les prélèvements sont effectués sur toute l'épaisseur du matériau. L'opérateur de repérage veille à la traçabilité des échantillons prélevés. Il transmet au laboratoire d'analyse une fiche d'accompagnement.

Conformément aux dispositions de la norme NF X 46-020, les analyses des échantillons de ces matériaux et produits sont réalisées par un organisme accrédité.

4.3. Limites de la mission

Le présent repérage ne peut être utilisé que dans les limites de la présente mission et uniquement pour le périmètre et le programme des travaux prévus communiqués par le donneur d'ordre.

La présente mission n'est en aucun cas assimilable à un repérage des matériaux et produits contenant de l'amiante avant travaux de démolition tel que défini par les articles R.1334-19 et R.1334-22 du Code de la Santé Publique, et n'est pas adaptée ni suffisante à l'évaluation du risque amiante en cas de démolition.

Dans le cadre de notre mission, seuls les ouvrages et parties d'ouvrages clairement identifiés comme concernés par les travaux prévus selon le programme et le périmètre fourni par le donneur d'ordre, font l'objet du présent repérage.

En cas de programme et/ou de périmètre de travaux imprécis, insuffisamment détaillé, non abouti ou ambigu, il revient au donneur d'ordre de vérifier que les produits et matériaux impactés par les travaux prévus ont bien fait l'objet de recherche de présence ou d'absence d'amiante.

En cas de changement, ajout ou modification du périmètre et/ou du programme de travaux, il conviendra au donneur d'ordre de faire réaliser les investigations supplémentaires nécessaires.

La recherche des matériaux pouvant contenir de l'amiante (MPCA) de l'annexe A de la norme NF X 46-020 est réalisée par recherche visuelle et investigation destructrice d'ouvrages et de parties d'ouvrages, avec prélèvements d'échantillons selon une méthode d'échantillonnage respectant en cela les prescriptions de cette norme.

L'ancienneté des matériaux contenant de l'amiante, les diverses agressions qu'ils subissent, peuvent entraîner la dénaturation de ceux-ci et donner lieu à la libération spontanée de fibres d'amiante. Ainsi, des fibres peuvent migrer et polluer

un produit ou un matériau non réputé contenir de l'amiante, se trouvant à proximité du matériau amianté. L'intervention ne prend pas en compte dans le présent repérage, cet effet de pollution éventuelle. Les résultats antérieurs, en matière de repérage d'amiante, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes réglementaires et normatifs.

5. CONDITIONS DE REALISATION DU REPERAGE

Date(s) du repérage : le 25/01/2019

5.1. Documents remis par le donneur d'ordre ou disponibles lors de la visite

Rapports de repérage amiante :

Références rapport de repérage	Date rapport	Auteur rapport	Objet du repérage	Principales conclusions
Rapport de repérage Site de Pointe de Jaham Bât L N°AMIA-340170072_4_R	19/07/2018	Gabriel Montagard	Repérage en vue de la constitution du " DTA "	Présence de matériau ou produit contenant de l'amiante
Rapport de repérage Site de Pointe de Jaham Bât DEF N°AMIA-340170072_7_R	19/07/2018	Gabriel Montagard	Repérage en vue de la constitution du " DTA "	/
Rapport de repérage Site de Pointe de Jaham Bât A,B et C N°AMIA-340170072_2_R	19/07/2018	Gabriel Montagard	Repérage en vue de la constitution du " DTA "	Présence de matériau ou produit contenant de l'amiante
Rapport de repérage Site de Pointe de Jaham Bât G N°AMIA-340170072_10_R	19/07/2018	Gabriel Montagard	Repérage en vue de la constitution du " DTA "	Présence de matériau ou produit contenant de l'amiante

Les résultats antérieurs en matière de recherche d'amiante utilisés pour la réalisation du repérage, communiqués dans le cadre de la présente mission, sont réputés satisfaire aux exigences imposées par les textes en matière de diagnostics, constats et repérages amiante.

Autres documents :

Aucun document nous a été communiqué ou était disponible lors de la visite.

5.2. Conditions de visite

Absence de documents décrivant les ouvrages (plans, croquis)
Absence d'informations sur la date de délivrance du permis de construire
Absence d'informations décrivant les produits, matériaux et protections physiques mises en place
Absence de communication par écrit des zones dans lesquelles sont réalisés les travaux et la nature de ceux-ci

6. RESULTATS DETAILLES DU REPERAGE

6.1. Résultats détaillés

Abréviations du tableau :

Px = prélèvement pour analyse n°X (tous les prélèvements sont précédés d'un sondage)

Idem Px = produit ou matériau similaire à celui ayant fait l'objet du Px

S = sondage en complément de l'inspection visuelle

Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description	N° Prél.	Critère de décision	Sondage / Observation	Présence d'amiante
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment L / R+2 / Local Archives	Façade légère	Panneau collé ou vissé	fibre-ciment	/	Document consulté (Réf. Rapport de repérage Site de Pointe de Jaham Bât L N°AMIA-34017007 2 4 R)	P626	OUI
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment L / R+1 / Extérieur	Façade légère	Panneau collé ou vissé	/	/	Document consulté (Réf. Rapport de repérage Site de Pointe de Jaham Bât L N°AMIA-34017007 2 4 R)	P635	OUI
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment L / RDC / Local Repru L004	Mur	Enduit	/	/	Document consulté (Réf. Rapport de repérage Site de Pointe de Jaham Bât L N°AMIA-34017007 2 4 R)	P637	OUI
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment L / RDC / Remise Informatique L005	Mur	Enduit	/	/	Document consulté (Réf. Rapport de repérage Site de Pointe de Jaham Bât L N°AMIA-34017007 2 4 R)	P637	OUI
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment G / Rdc / Dégagement	Cloison légère	Panneau de cloison	bois, Cloison Bois	/	Ne contient pas d'amiante par nature	/	NON
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment C / Rdc / Salle d'attente	Façade légère	Panneau collé ou vissé	/	/	Document consulté (Réf. Rapport de repérage Site de Pointe de Jaham Bât A,B et C N°AMIA-34017007	P623	OUI

Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description	N° Prél.	Critère de décision	Sondage / Observation	Présence d'amiante
					2 2 R)		
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment B / Rdc / Entrée	Façade légère	Panneau collé ou vissé	Façade léger en fibre-ciment intérieur et extérieur	/	Document consulté (Réf. Rapport de repérage Site de Pointe de Jaham Bât A,B et C N°AMIA-34017007 2 2 R)	P620	OUI
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment B / Rdc / Entrée	Cloison légère	Panneau de cloison	bois, Panneau de cloison en bois	/	Ne contient pas d'amiante par nature	/	NON
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment DEF / Rdc / Hall	Façade légère	Panneau collé ou vissé	Façade légère en fibre ciment intérieur et extérieur	/	Document consulté (Réf. Rapport de repérage Site de Pointe de Jaham Bât DEF N°AMIA-34017007 2 7 R)	P653 et P655	OUI
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment DEF / Rdc / Hall	Cloison légère	Panneau de cloison	bois, Panneau de cloison en bois	/	Ne contient pas d'amiante par nature	/	NON
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment DEF / Rdc / Dégagement 2	Cloison légère	Panneau de cloison	bois, Panneau de cloison bois	/	Ne contient pas d'amiante par nature	/	NON
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment DEF / Rdc / Local D35	Façade légère	Panneau collé ou vissé	/	/	Document consulté (Réf. Rapport de repérage Site de Pointe de Jaham Bât DEF N°AMIA-34017007 2 7 R)	P653 et P655	OUI
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment DEF / Rdc / Local D35	Cloison légère	Panneau de cloison	bois, Panneau de cloison en bois	/	Ne contient pas d'amiante par nature	/	NON
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment DEF / R+1 / Dégagement	Cloison légère	Panneau de cloison	bois, Panneau de cloison en bois	/	Ne contient pas d'amiante par nature	/	NON
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment L / RDC / Extérieur	Façade légère	Panneau collé ou vissé	/	/	Document consulté (Réf. Rapport de repérage Site de Pointe de Jaham Bât L N°AMIA-34017007 2 4 R)	P640	OUI
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment L / RDC / Extérieur	Façade	Enduit projeté	peint, Enduit de façade type crépi avec peinture	962	Résultat d'analyse	/	NON
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment L / RDC / Extérieur	Façade	Enduit projeté	peint, Enduit de façade type crépi avec peinture	963	Résultat d'analyse	/	NON
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment G / Rdc / Local G008	Cloison légère	Panneau de cloison	bois	/	Ne contient pas d'amiante par nature	/	NON
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment transformateur (EDF) /	Mur	Enduit	Enduit de mur projeté et lissé avec peinture	966	Résultat d'analyse	/	NON

Localisation	Ouvrage	Matériau ou produit	Description	N° Prél.	Critère de décision	Sondage / Observation	Présence d'amiante
Local transformateur							
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment transformateur (EDF) / Local transformateur	Mur	Enduit de lissage	Enduit de mur projeté et lissé avec peinture	967	Résultat d'analyse	/	NON

7. ANNEXES

7.1. Parties d'immeuble bâti visitées

La liste ci-dessous présente les parties d'immeuble inspectées dans le cadre de la mission confiée à BUREAU VERITAS. Il appartient au donneur d'ordre ou à son représentant, seule personne à même d'avoir une parfaite connaissance des lieux, de signifier à BUREAU VERITAS toute omission, erreur ou incohérence éventuelle dans l'identification des locaux ou zones figurant à un titre ou à un autre dans le présent rapport.

Localisation	Commentaires
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment transformateur (EDF) / Façade	/
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Parking / Voirie	/
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment L / R+2 / Local Archives	/
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment L / R+1 / Extérieur	/
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment L / R+1 / Dégagement 3	/
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment L / RDC / Local Repro L004	/
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment L / RDC / Remise Informatique L005	/
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment L / RDC / Hall	/
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment L / RDC / Bureau L015	/
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment G / Rdc / Dégagement	/
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment C / Rdc / Salle d'attente	/
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment B / Rdc / Entrée	/
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment B / Rdc / Local B002	/
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment DEF / Rdc / Hall	/
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment DEF / Rdc / Local logistique	/
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment DEF / Rdc / Dégagement 2	/
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment DEF / Rdc / Local D35	/
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment DEF / R+1 / Dégagement	/
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment L / RDC / Extérieur	/
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment G / Rdc / Local G008	/
DEAL Site de Pointe de JAHAM / Bâtiment transformateur (EDF) / Local transformateur	/

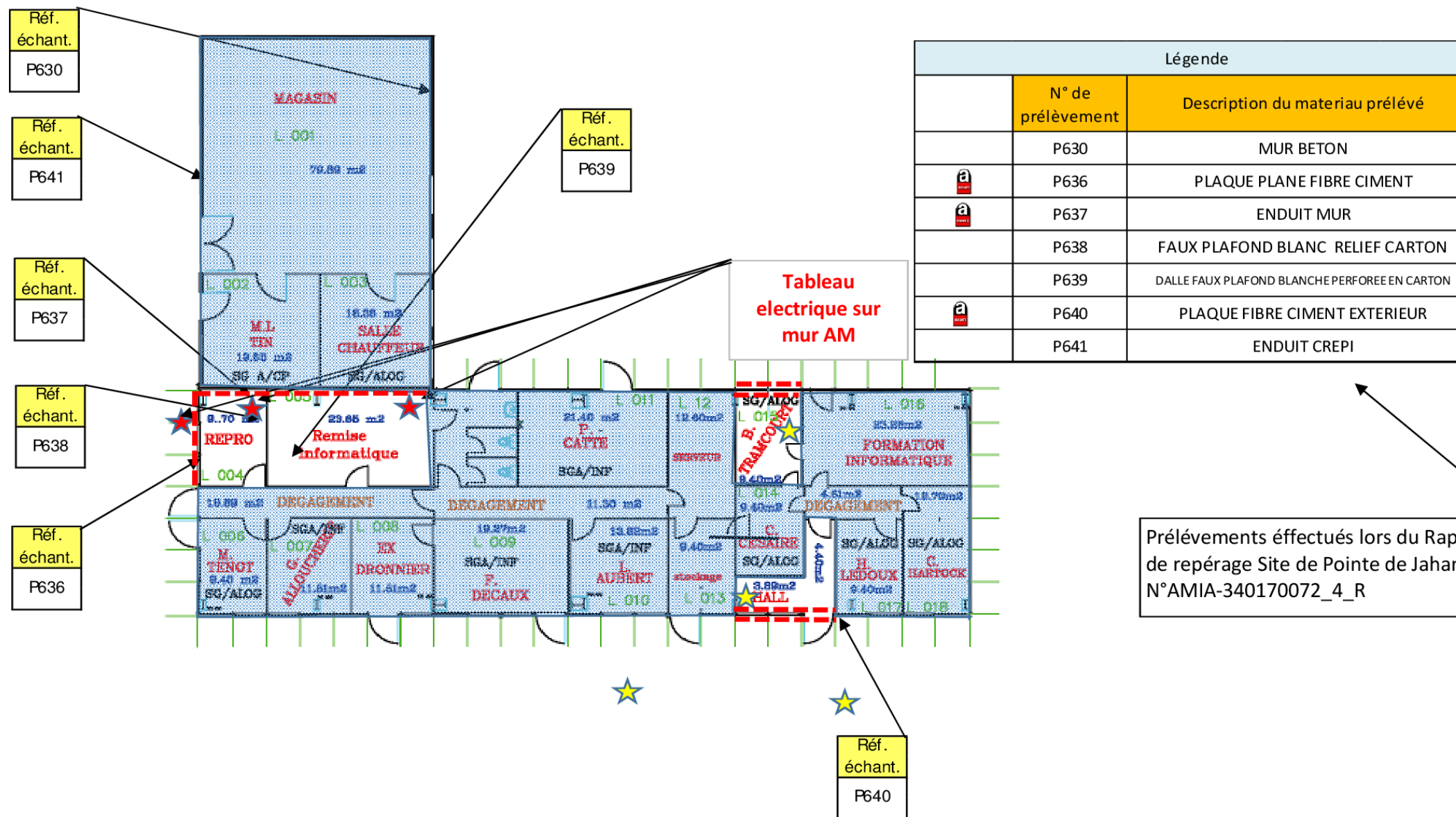
7.2. Croquis de repérage



PLAN DE LOCALISATION DES PRELEVEMENTS
page 1/1

Réalisé le :	25/03/2019	Client :	DEAL
Par :	GABRIEL MONTAGARD	Service :	AM-RDTA
Version :	1	BUREAU VERITAS AGENCE ANTILLES GUYANE Bât EQUINOXE 12 rue des Arts et Métiers 97200 Fort de France	

ADRESSE DU SITE	SIEGE DEAL POINTE DE JAHAM
ZONE - NIVEAU	BATIMENT L1 RDC



Prélèvements effectués lors du Rapport de repérage Site de Pointe de Jaham Bât L N°AMIA-340170072_4_R

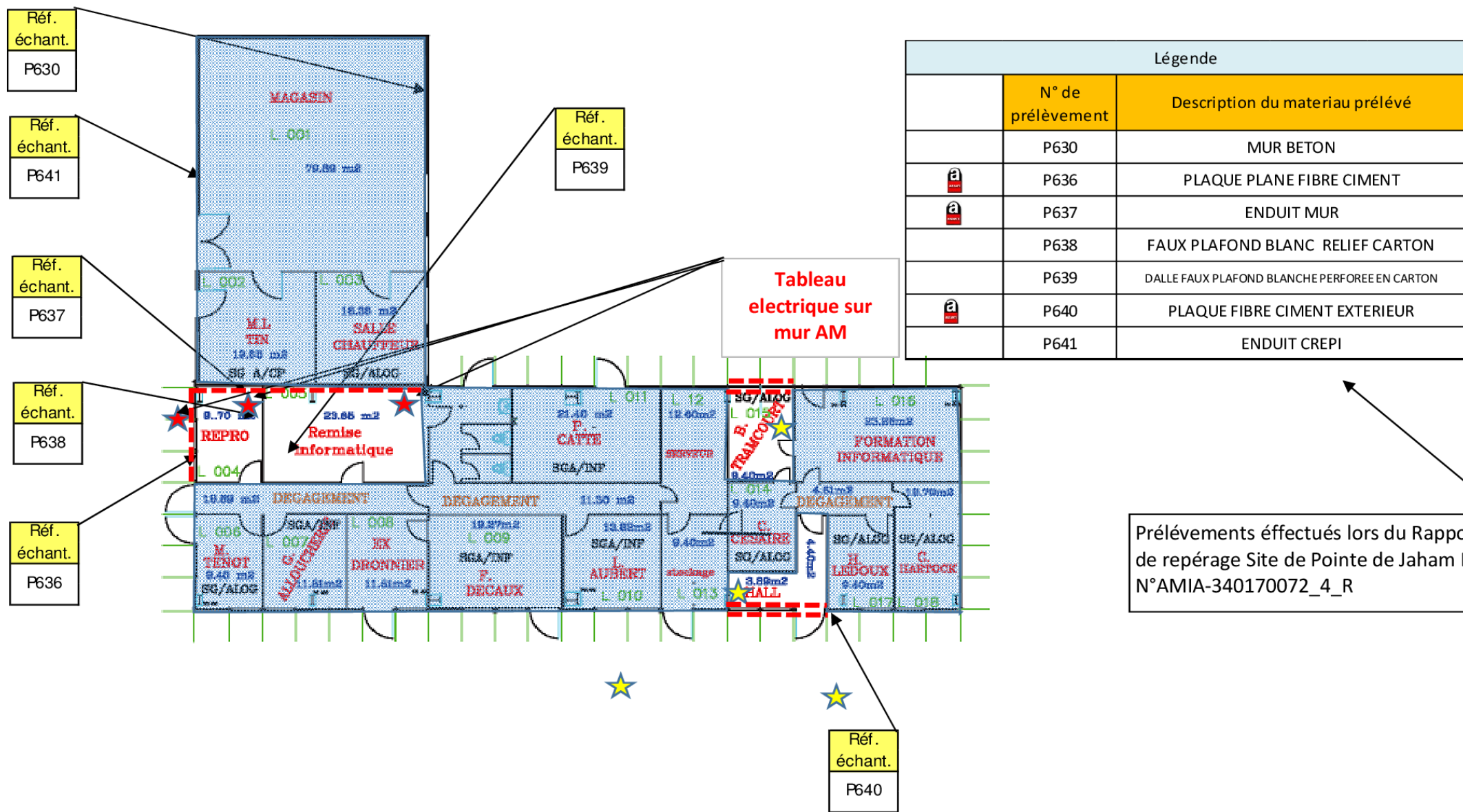
Planche de repérage (la planche de repérage est indissociable du rapport)		
Site : AM-RTV Pointe de Jaham	Adresse : ROUTE DE LA POINTE DE JAHAM 97274 SCHOELCHER	Localisation : DEAL Site de Pointe de JAHAM
Réalisé par : Gabriel MONTAGARD	N° de planche : 1 / 9	



PLAN DE LOCALISATION DES PRELEVEMENTS
page 1/1

Réalisé le :	25/03/2019	Client :	DEAL
Par :	GABRIEL MONTAGARD	Service :	AM-RDTA
Version :	1	BUREAU VERITAS AGENCE ANTILLES GUYANE Bât EQUINOXE 12 rue des Arts et Métiers 97200 Fort de France	

ADRESSE DU SITE	SIEGE DEAL POINTE DE JAHAM
ZONE - NIVEAU	BATIMENT L1 RDC



Prélèvements effectués lors du Rapport de repérage Site de Pointe de Jaham Bât L N°AMIA-340170072_4_R

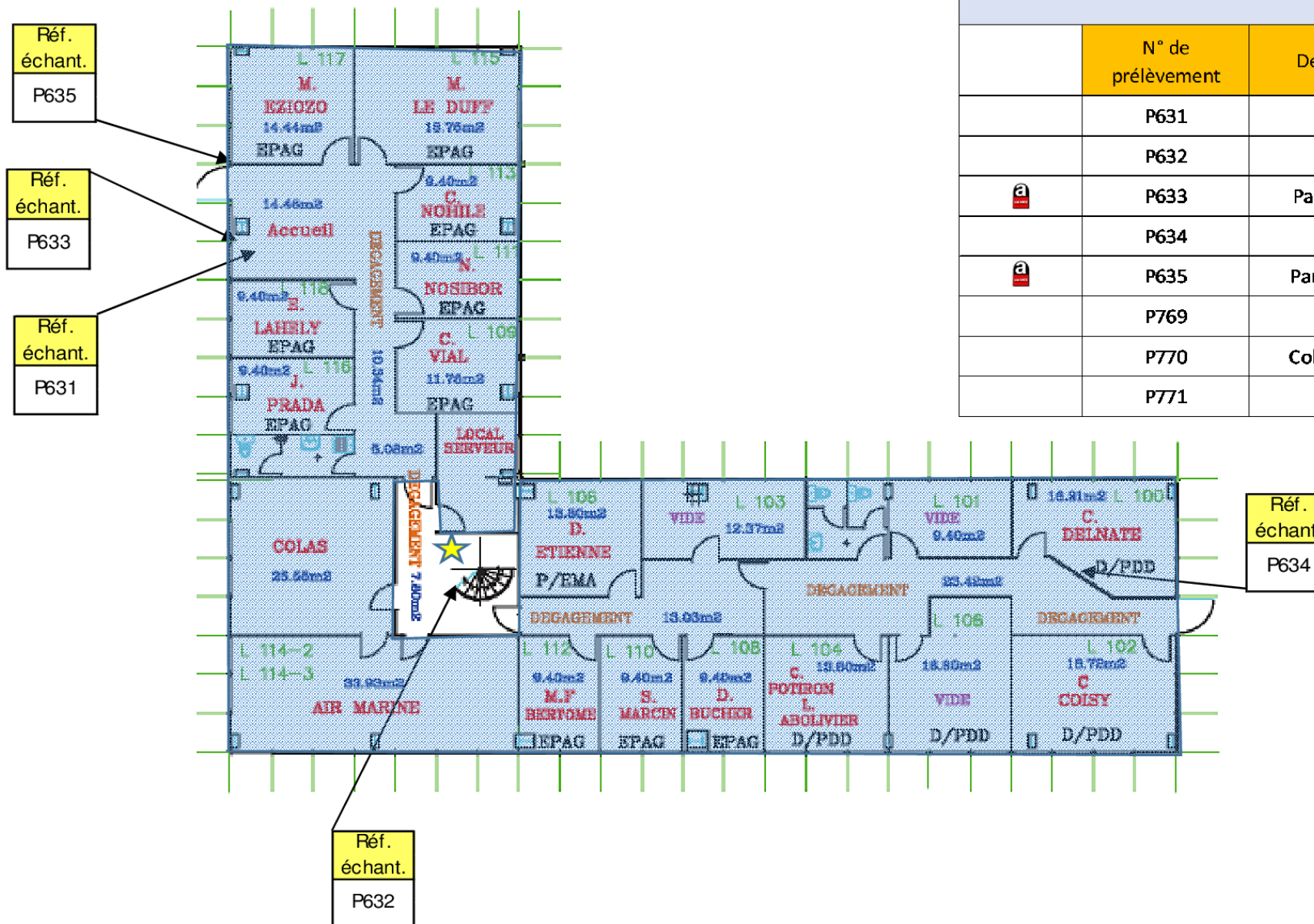
Planche de repérage (la planche de repérage est indissociable du rapport)		
Site : AM-RTV Pointe de Jaham	Adresse : ROUTE DE LA POINTE DE JAHAM 97274 SCHOELCHER	Localisation : DEAL Site de Pointe de JAHAM
Réalisé par : Gabriel MONTAGARD	N° de planche : 2 / 9	



PLAN DE LOCALISATION DES PRELEVEMENTS
page 1/1

Réalisé le :	25/03/2019	Client :	DEAL
Par :	GABRIEL MONTAGARD	Service :	AM-RDTA
Version :	1	BUREAU VERITAS AGENCE ANTILLES GUYANE Bât EQUINOXE 12 rue des Arts et Métiers 97200 Fort de France	

ADRESSE DU SITE	SIEGE DEAL POINTE DE JAHAM
ZONE - NIVEAU	BATIMENT L1 R+1



Légende		
	N° de prélèvement	Description du matériau prélevé
	P631	Dalle de Sol
	P632	Faux Plafond
a	P633	Panneau Sandwich côté intérieur
	P634	Cloison
a	P635	Panneau Sandwich côté extérieur
	P769	Sous face de chape béton
	P770	Colle jaune sous dalle de sol verte
	P771	Cloison bois

Prélèvements effectués lors du Rapport de repérage Site de Pointe de Jaham Bât L N°AMIA-340170072_4_R

prélèvements effectués le 25/01/2019

Planche de repérage (la planche de repérage est indissociable du rapport)

Site : AM-RTV Pointe de Jaham	Adresse : ROUTE DE LA POINTE DE JAHAM 97274 SCHOELCHER	Localisation : DEAL Site de Pointe de JAHAM
Réalisé par : Gabriel MONTAGARD	N° de planche : 3 / 9	



PLAN DE LOCALISATION DES PRELEVEMENTS
page 1/1

Réalisé le :	25/03/2019	Client :	DEAL
Par :	GABRIEL MONTAGARD	Service :	AM-RDTA
Version :	1	BUREAU VERITAS AGENCE ANTILLES GUYANE Bât EQUINOXE 12 rue des Arts et Métiers 97200 Fort de France	

ADRESSE DU SITE	SIEGE DEAL POINTE DE JAHAM
ZONE - NIVEAU	BATIMENT L1 R+2

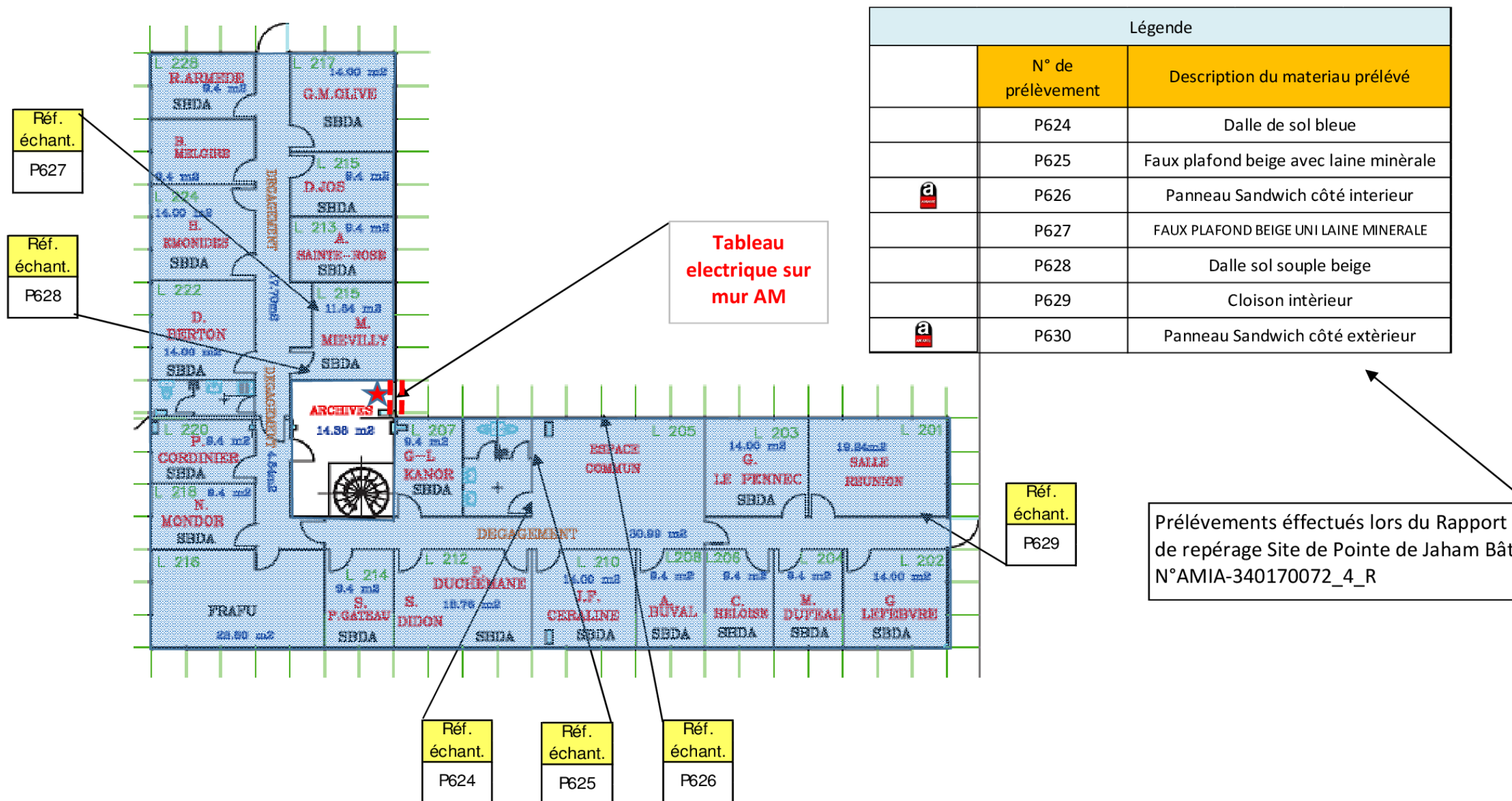


Planche de repérage (la planche de repérage est indissociable du rapport)		
Site : AM-RTV Pointe de Jaham	Adresse : ROUTE DE LA POINTE DE JAHAM 97274 SCHOELCHER	Localisation : DEAL Site de Pointe de JAHAM
Réalisé par : Gabriel MONTAGARD	N° de planche : 4 / 9	

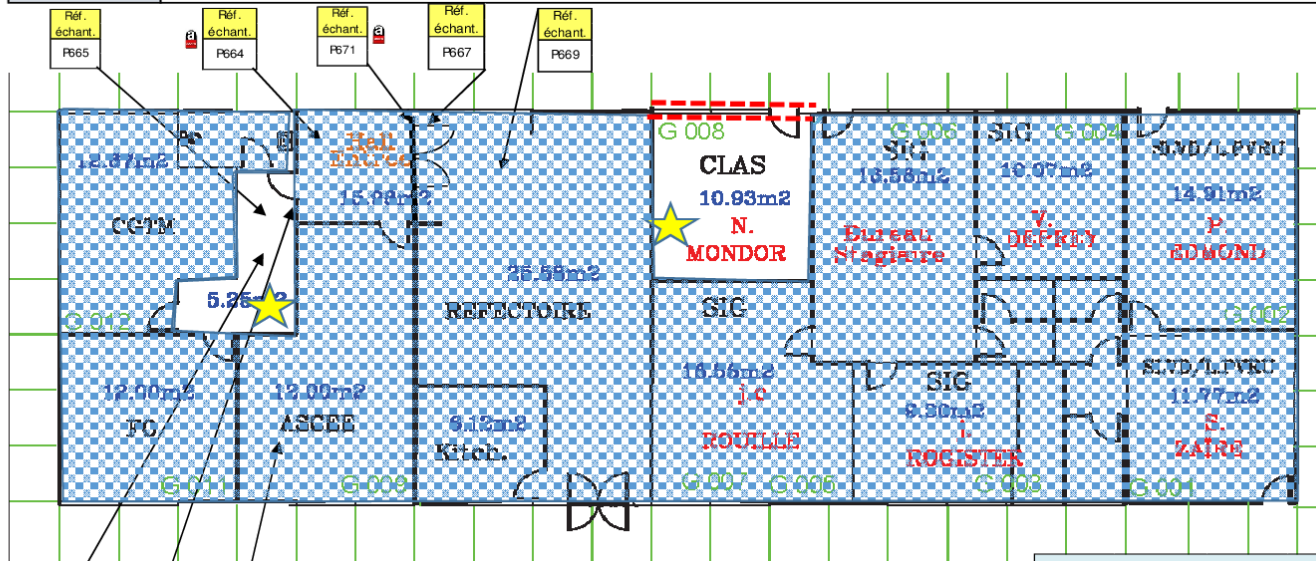


BUREAU
VERITAS

PLAN DE LOCALISATION DES PRELEVEMENTS
page 1/1

Réalisé le :	25/03/2019	Client :	DEAL
Par :	GABRIEL MONTAGARD	Service :	AM-RDTA
Version :	1	BUREAU VERITAS AGENCE ANTILLES GUYANE Bât EQUINOXE 12 rue des Arts et Métiers 97200 Fort de France	

ADRESSE DU SITE	SIEGE DEAL POINTE DE JAHAM
ZONE - NIVEAU	BATIMENT G



Prélèvement effectué lors du
Rapport de repérage Site de
Pointe de Jaham Bât G
N°AMIA-340170072_10_R

Légende		
	N° de prélèvement	Description du matériau prélevé
	P664	FAUX PLAFONDS AMIANTES CIMENTS
	P665	DALLE DE SOL ROUGE
	P666	FAUX PLAFONDS CRENELES
	P667	DALLE DE SOL GRISE
	P668	PLAQUE AMIANTE PANNEAU SANDWICH INTERIEUR
	P669	FAUX PLAFONDS BLANCS
	P670	DALLE DE SOL CREME
	P671	PLAQUE AMIANTE

Planche de repérage (la planche de repérage est indissociable du rapport)

Site : AM-RTV Pointe de Jaham	Adresse : ROUTE DE LA POINTE DE JAHAM 97274 SCHOELCHER	Localisation : DEAL Site de Pointe de JAHAM
Réalisé par : Gabriel MONTAGARD	N° de planche : 5 / 9	



BUREAU
VERITAS

PLAN DE LOCALISATION DES PRELEVEMENTS
page 1/1

Réalisé le :	25/03/2019	Client :	DEAL
Par :	GABRIEL MONTAGARD	Service :	AM-RDTA
Version :	1	BUREAU VERITAS AGENCE ANTILLES GUYANE Bât EQUINOXE 12 rue des Arts et Métiers 97200 Fort de France	

ADRESSE DU SITE	SIEGE DEAL POINTE DE JAHAM
ZONE - NIVEAU	BATIMENT B

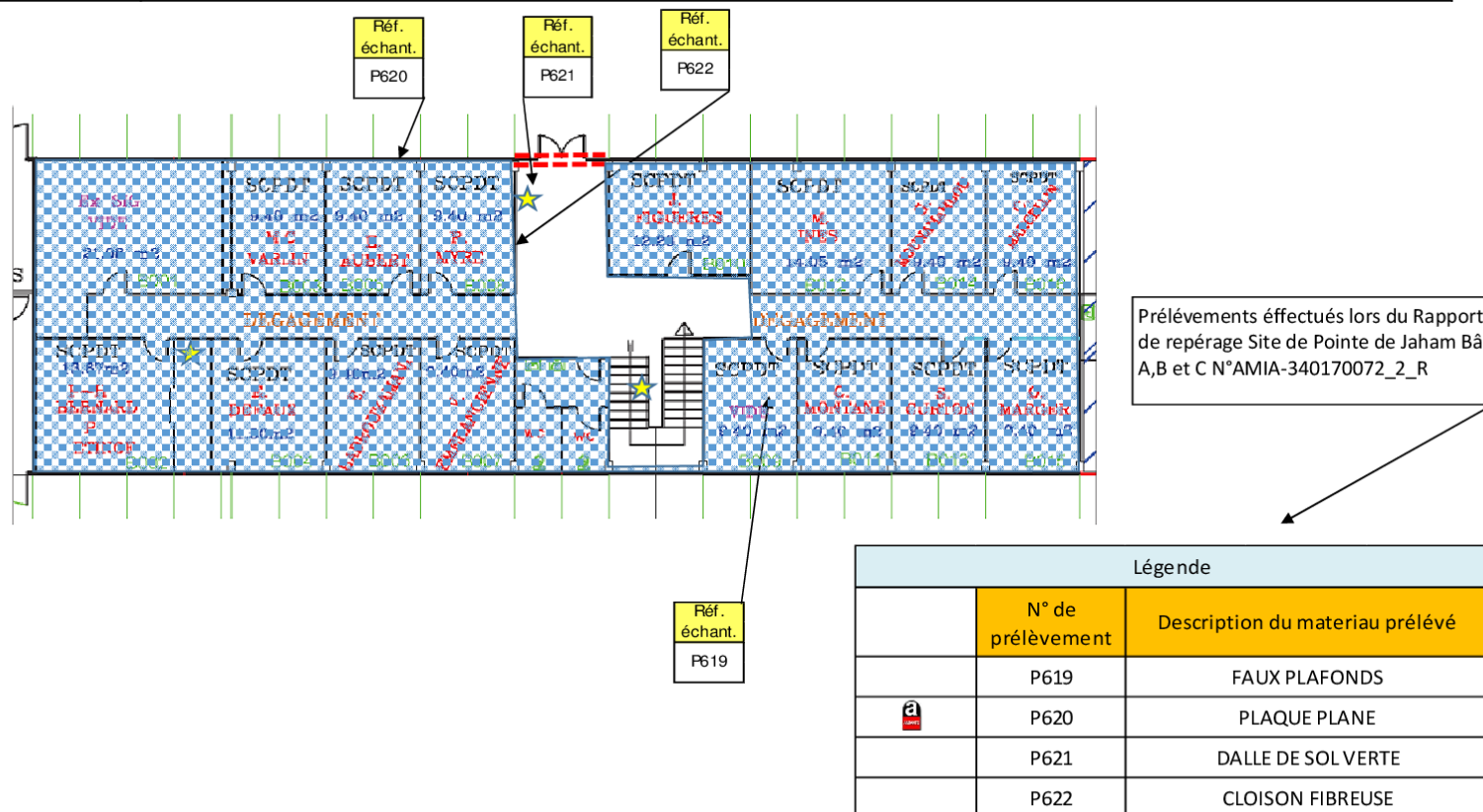


Planche de repérage (la planche de repérage est indissociable du rapport)

Site : AM-RTV Pointe de Jaham	Adresse : ROUTE DE LA POINTE DE JAHAM 97274 SCHOELCHER	Localisation : DEAL Site de Pointe de JAHAM
Réalisé par : Gabriel MONTAGARD	N° de planche : 6 / 9	



BUREAU
VERITAS

PLAN DE LOCALISATION DES PRELEVEMENTS
page 1/1

Réalisé le :	25/03/2019	Client :	DEAL
Par :	GABRIEL MONTAGARD	Service :	AM-RDTA
Version :	1	BUREAU VERITAS AGENCE ANTILLES GUYANE Bât EQUINOXE 12 rue des Arts et Métiers 97200 Fort de France	

ADRESSE DU SITE	SIEGE DEAL POINTE DE JAHAM
ZONE - NIVEAU	BATIMENT C

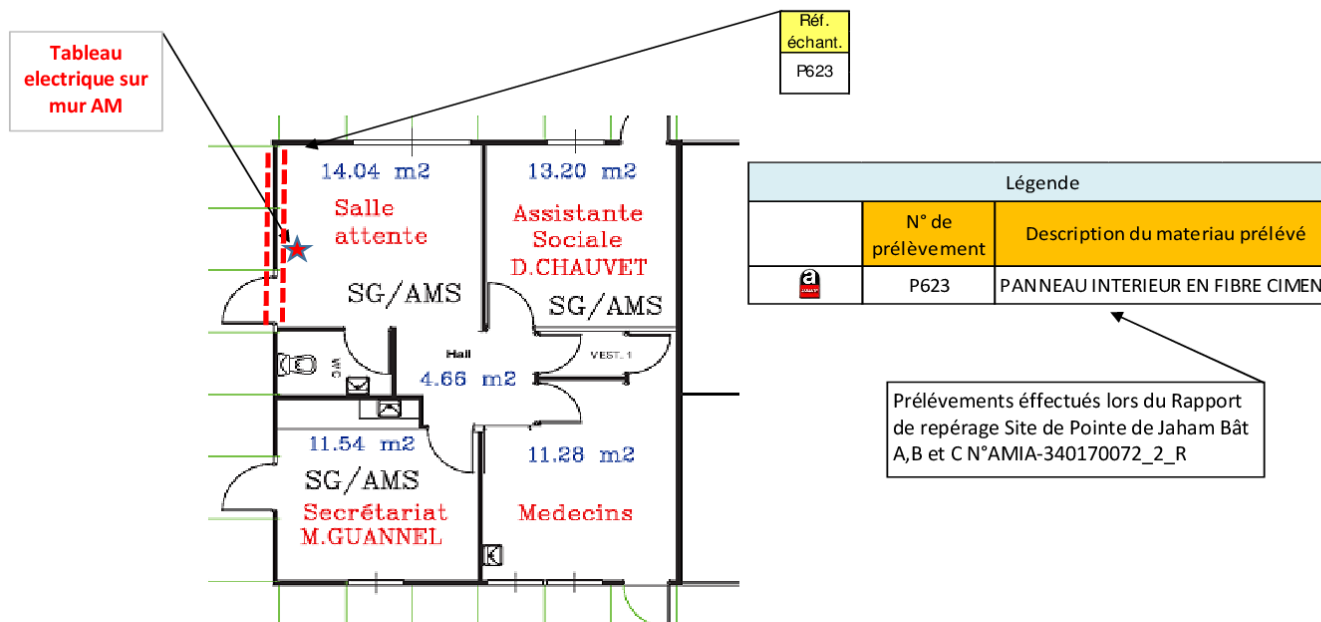


Planche de repérage (la planche de repérage est indissociable du rapport)

Site : AM-RTV Pointe de Jaham	Adresse : ROUTE DE LA POINTE DE JAHAM 97274 SCHOELCHER	Localisation : DEAL Site de Pointe de JAHAM
Réalisé par : Gabriel MONTAGARD	N° de planche : 7 / 9	

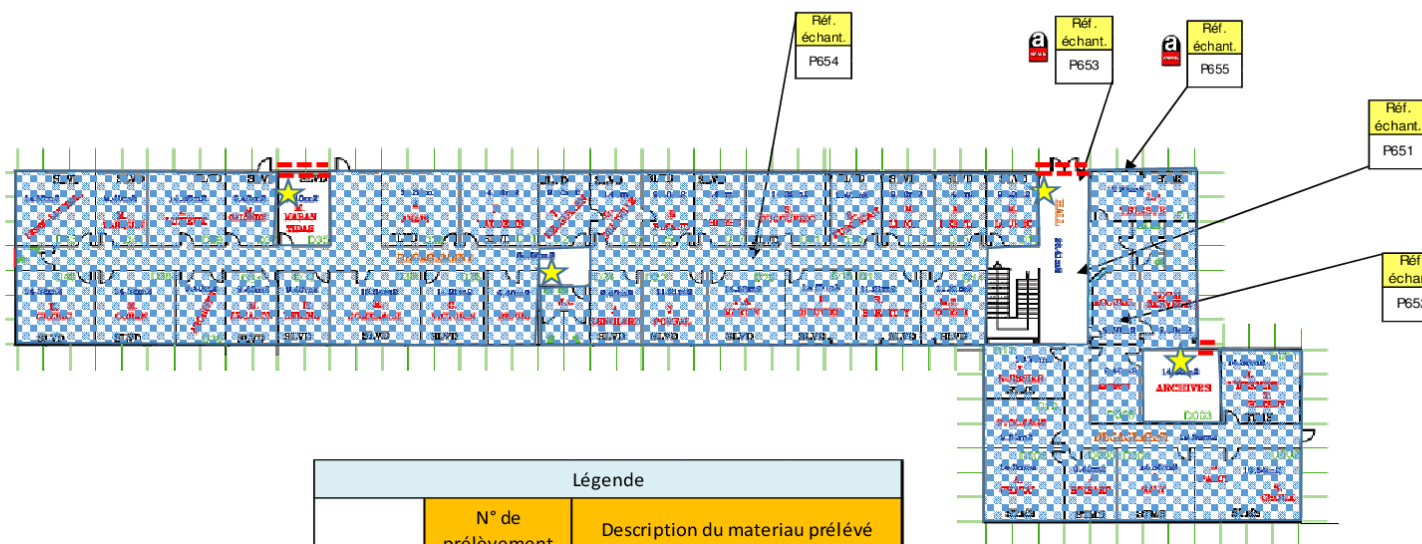


BUREAU
VERITAS

PLAN DE LOCALISATION DES PRELEVEMENTS
page 1/1

Réalisé le :	25/03/2019	Client :	DEAL
Par :	GABRIEL MONTAGARD	Service :	AM-RDTA
Version :	1	BUREAU VERITAS AGENCE ANTILLES GUYANE Bât EQUINOXE 12 rue des Arts et Métiers 97200 Fort de France	

ADRESSE DU SITE	SIEGE DEAL POINTE DE JAHAM
ZONE - NIVEAU	BATIMENT D REZ DE CHAUSSEE



Légende		
	N° de prélèvement	Description du materiau prélevé
	P651	DALLE DE SOL VERTE
	P652	FAUX PLAFONDS
	P653	PLAQUE AMIANTE CIMENT INTERIEUR
	P654	DALLE DE SOL ROUGE
	P655	PLAQUE AMIANTE EXTERIEUR

Prélèvements effectués lors du
Rapport de repérage Site de
Pointe de Jaham Bât DEF

Planche de repérage (la planche de repérage est indissociable du rapport)

Site : AM-RTV Pointe de Jaham	Adresse : ROUTE DE LA POINTE DE JAHAM 97274 SCHOELCHER	Localisation : DEAL Site de Pointe de JAHAM
Réalisé par : Gabriel MONTAGARD	N° de planche : 8 / 9	



BUREAU
VERITAS

PLAN DE LOCALISATION DES PRELEVEMENTS
page 1/1

Réalisé le :	25/03/2019	Client :	DEAL
Par :	GABRIEL MONTAGARD	Service :	AM-RDTA
Version :	1	BUREAU VERITAS AGENCE ANTILLES GUYANE Bât EQUINOXE 12 rue des Arts et Métiers 97200 Fort de France	

ADRESSE DU SITE	SIEGE DEAL POINTE DE JAHAM
ZONE - NIVEAU	BATIMENT D 1 ERE ETAGE

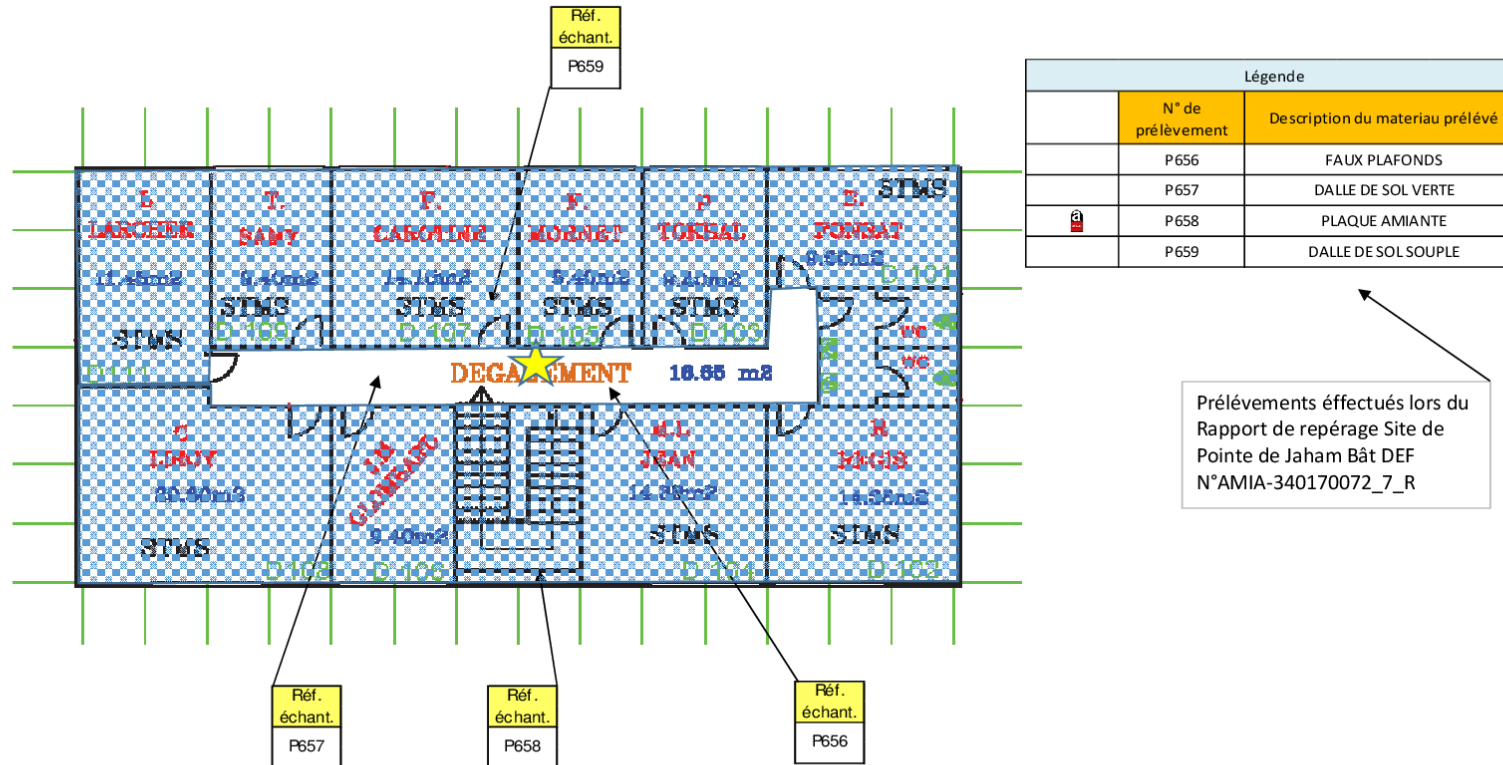


Planche de repérage (la planche de repérage est indissociable du rapport)

Site : AM-RTV Pointe de Jaham	Adresse : ROUTE DE LA POINTE DE JAHAM 97274 SCHOELCHER	Localisation : DEAL Site de Pointe de JAHAM
Réalisé par : Gabriel MONTAGARD	N° de planche : 9 / 9	

7.3. Attestation d'assurance



ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous, soussignés **MSIG Insurance Europe AG**, Succursale en France, sis 65 Rue de la Victoire – 75009 PARIS – certifions par la présente que la Société :

BUREAU VERITAS SERVICES France SAS
8 Cours du Triangle
92800 Puteaux

a souscrit auprès de notre Compagnie, pour le compte de sa filiale :

Bureau Veritas Exploitation SAS
8 Cours du Triangle 92800 Puteaux

un contrat d'assurance de **RESPONSABILITE CIVILE** portant le numéro F210.16.0414.

Ce contrat a pour objet de garantir les conséquences pécuniaires de la **RESPONSABILITE CIVILE** pouvant incomber à l'Assuré en raison des dommages corporels, matériels et immatériels causés aux tiers dans le cadre de ses activités de diagnostic amiante tels que :

- Diagnostic réglementaire avant travaux ou démolition,
- Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante,
- Repérage amiante (intégration au DTA ou DT parties privatives),
- Repérage amiante avant/après travaux ou démolition,
- Réalisation ou mise à jour du dossier amiante,
- Examen visuel après travaux de désamiantage,
- Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis,
- Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension,
- Analyse d'échantillons prélevés par l'Assuré,
- Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail,
- Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les bâtiments,
- Diagnostic amiante réglementaire de transaction,
- Diagnostic amiante sur équipements industriels,
- Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments (décret 2011-610 du 31 mars 2011) y compris le réemploi des matériaux : concernant cette dernière mission il est précisé que les garanties s'appliquent y compris lorsque la mission porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets amiantés.

Mais également analyses et/ou prélèvements d'échantillons, missions de recherche d'amiante, conseil en performance énergétique et/ou toutes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil découlant des missions de diagnostics ci-dessus et y compris les estimations financières liées aux propositions de solutions techniques formulées par l'Assuré.

La présente attestation valable du 01/01/2019 au 31/12/2019 à minuit, est délivrée, sous réserve du paiement de la prime d'assurance, pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager la Compagnie au-delà des clauses, termes et conditions du contrat auxquels elle se réfère.



Paris, le 28/12/18

MSIG Insurance Europe AG
65, rue de la Victoire - 75009 Paris
Tél : 01 40 67 12 34 Fax : 01 40 67 12 34
RCS Paris 753143882 APE 65127

MSIG Insurance Europe AG
Succursale en France
65 Rue de la Victoire
75009 Paris
Tel: +33(0)1 40 67 42 42
Fax: +33(0)1 40 67 12 34

RCS Paris 753143882, APE 6512 Z
Siège social: An den Dominikanern 11-27
50668 Cologne
Allemagne

7.4. Certificat de compétence

Certificat
Attribué à

Monsieur Gabriel MONTAGARD

Bureau Veritas Certification certifie que les compétences de la personne mentionnée ci-dessus répondent aux exigences des arrêtés relatifs aux critères de certification de compétences ci-dessous pris en application des articles L271-6 et R 271.1 du Code de la Construction et de l'Habitat et relatifs aux critères de compétence des personnes physiques réalisant des dossiers de diagnostics techniques tels que définis à l'article L271-4 du code précité.

DOMAINES TECHNIQUES

	Références des arrêtés	Date de Certification originale	Validité du certificat*
Amiante sans mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	13/06/2016	12/06/2023
Termites DOM	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification	16/08/2017	15/08/2022
Amiante avec mention	Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification	01/07/2017	30/06/2022
Termites métropole	Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification	16/08/2017	15/08/2022

Date : 13/06/2018 Numéro de certificat : 8026835


Jacques MATILLON - Directeur Général

* Sous réserve du respect des dispositions contractuelles et des résultats positifs des surveillances réalisées, ce certificat est valable jusqu'au : voir ci-dessus



Des informations supplémentaires concernant le périmètre de ce certificat ainsi que l'applicabilité des exigences du référentiel peuvent être obtenues en consultant l'organisme.

Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez aller sur www.bureauveritas.fr/certification-diaq

Adresse de l'organisme certificateur : Bureau Veritas Certification France
60, avenue du Général de Gaulle – immeuble Le Guillaumat - 92046 Paris La Défense



CERTIFICATION DE PERSONNES
ACCREDITATION N° 6-0087
Liste des sites et points de contact sur www.cofrac.fr

7.5. Rapports d'essais de laboratoire

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS

Gabriel MONTAGARD

Immeuble EQUINOXES

12 rue des Arts et Métiers

Lotissement Dillon Stade

97200 FORT DE FRANCE - MARTINIQUE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-051015-01

Version du : 20/05/2019 20:57

Page 1/2

Dossier N° : 19A020094

Date de réception : 15/05/2019

Date d'analyse : 15/05/2019

Référence Dossier :

1510797779/7249504/S1/1/2_7249504/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
005	BV4AR2966 Réf. pré : 966 DEAL Site de Pointe de JAHAM/ Bâtiment transformateur (EDF)/ Local transformateur/Mur - Enduit - (Enduit de mur projeté et lissé avec peinture)	Matériau dur (polymérisé) (gris) (i)	MET *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau de type peinture (blanc) ; matériau dur (granulaire) (gris)	MET *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.

Observation(s) couche(s)

(i) La totalité de la couche a été utilisée pour rendre le résultat. Une contre-analyse sera impossible.

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE

Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb

S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-051015-01

Version du : 20/05/2019 20:57

Page 2/2

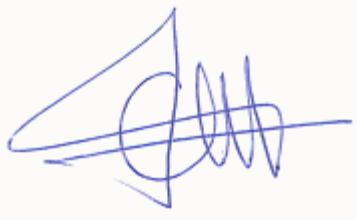
Dossier N° : 19A020094

Date de réception : 15/05/2019

Date d'analyse : 15/05/2019

Référence Dossier :

1510797779/7249504/S1/1/2_7249504/1/2



Cindy Gompper-Denni
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 2 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCETél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb

S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS

Gabriel MONTAGARD

Immeuble EQUINOXES

12 rue des Arts et Métiers

Lotissement Dillon Stade

97200 FORT DE FRANCE - MARTINIQUE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-051016-01

Version du : 20/05/2019 20:58

Page 1/1

Dossier N° : 19A020094

Date de réception : 15/05/2019

Date d'analyse : 15/05/2019

Référence Dossier :

1510797779/7249504/S1/1/2_7249504/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
006	BV4AR2967 Réf. pré : 967 DEAL Site de Pointe de JAHAM/ Bâtiment transformateur (EDF)/ Local transformateur/Mur - Enduit de lissage - (Enduit de mur projeté et lissé avec peinture)	Matériau de type peinture (blanc) ; matériau dur (granulaire) (gris)	MET *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau dur (granulaire) (gris)	MET *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.



Cindy Gompper-Denni
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE

Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb

S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS

Gabriel MONTAGARD

Immeuble EQUINOXES

12 rue des Arts et Métiers

Lotissement Dillon Stade

97200 FORT DE FRANCE - MARTINIQUE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-051011-01

Version du : 20/05/2019 20:57

Page 1/1

Dossier N° : 19A020094

Date de réception : 15/05/2019

Date d'analyse : 15/05/2019

Référence Dossier :

1510797779/7249504/S1/1/2_7249504/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
001	BV4AR2962 Réf. pré : 962 DEAL Site de Pointe de JAHAM/ Bâtiment L/ RDC/ Extérieur/Façade - Enduit projeté - (peint/Enduit de façade type crépi avec peinture)	Matériau de type peinture (jaune) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau souple (rouge) ; matériau dur (granulaire) (gris)	MET *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

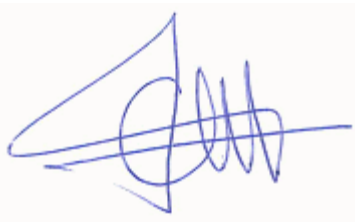
NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.



Cindy Gompper-Denni
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE

Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb

S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr



BUREAU VERITAS EXPLOITATION SAS

Gabriel MONTAGARD

Immeuble EQUINOXES

12 rue des Arts et Métiers

Lotissement Dillon Stade

97200 FORT DE FRANCE - MARTINIQUE

RAPPORT D'ANALYSE D'AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° de rapport d'analyse : AR-19-LE-051012-01

Version du : 20/05/2019 20:57

Page 1/1

Dossier N° : 19A020094

Date de réception : 15/05/2019

Date d'analyse : 15/05/2019

Référence Dossier :

1510797779/7249504/S1/1/2_7249504/1/2

N° éch.	Référence client	Description visuelle	Technique utilisée	Préparation		Résultats
				Nb	Type	
002	BV4AR2963 Réf. pré : 963 DEAL Site de Pointe de JAHAM/ Bâtiment L/ RDC/ Extérieur/Façade - Enduit projeté - (peint/Enduit de façade type crépi avec peinture)	Matériau de type peinture (jaune) ; matériau semi-dur de type enduit (blanc) ; matériau dur (gris) (foncé)	MET *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées
		Matériau dur (granulaire) (gris) (clair)	MET *	1	Calcination - attaque acide - broyage mécanique (méthode interne de traitement)	Fibres d'amiante non détectées

Méthode d'analyse employée pour la recherche qualitative des fibres d'amiante dans les matériaux :

Traitement par une méthode interne (**mode opératoire T-PM-WO22725**) en vue d'une identification des fibres au Microscope Electronique à Transmission (**MET**) selon parties utiles de la norme **NFX 43-050**.

NB 1 : Sauf information contraire sur ce rapport, le laboratoire effectue une analyse couche par couche de l'échantillon transmis par le demandeur. Des composants décrits simultanément dans une même couche n'ont pas pu faire l'objet de prises d'essai séparées pour l'analyse.

NB 2 : "Fibres d'amiante non détectées" au MOLP, signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante optiquement observable.

Pour être optiquement observable, une fibre doit avoir un diamètre supérieur à 0,2 µm.

"Fibres d'amiante non détectées" au MET signifie que la couche peut renfermer une teneur inférieure à la limite de détection garantie de fibre d'amiante.

NB 3 : Pour la recherche d'amiante dans les matériaux, la limite de détection garantie par prise d'essai dans les matériaux (en MOLP et /ou en MET) est de 0.1% en masse.



Cindy Gompper-Denni
Technicien Analyste en Microscopie

Tous les éléments de traçabilité sont disponibles sur demande. La reproduction de ce document n'est autorisée que sous sa forme intégrale. Il comporte 1 page(s). Le présent rapport ne concerne que les objets soumis à l'essai. Seules certaines prestations rapportées dans ce document sont couvertes par l'accréditation. Elles sont identifiées par le symbole *.

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est SAS

20, rue du Kochersberg
67700 Saverne, FRANCE

Tél: +33 3 88 91 19 11 - Fax: +33 3 88 91 65 31 - Site Web: www.eurofins.fr/hdb

S.A.S. au capital de 1 530 320 € RCS Saverne SIRET 489 017 897 00013 TVA FR95 489 017 897 APE 7120B

ACCREDITATION
N° 1- 1751
Portée disponible sur
www.cofrac.fr

